

# Effinergie et la certification



**Face aux difficultés rencontrées sur le terrain pour l'obtention de la certification, Effinergie travaille avec les certificateurs à l'amélioration de leurs exigences pour les rendre plus lisibles, réalistes et acceptables sur le terrain.**

*L'objet de cette note est donc de reprendre les questions et les critiques remontant régulièrement du terrain pour y apporter des éléments de réponse et expliquer les discussions engagées.*



## GROUPE CERTIFICATEUR

**Effinergie a relancé un groupe de travail certificateur/Effinergie pour évoquer avec tous les certificateurs partenaires les problèmes récurrents liés à la certification.**

*La réunion du 10 novembre 2010 a été l'occasion d'échanger sur l'intégration des règles professionnelles de la filière chanvre et les difficultés liées à la certification d'opérations mixtes neufs-rénovation et multi-usages.*



*Une réunion a été organisée le 20 janvier en présence de la DHUP pour discuter des différents cas de figures d'opérations mixtes pouvant être rencontrées et des solutions pouvant être trouvées. Les discussions sont encore en cours et le groupe certificateur travaille sur une proposition commune à soumettre à la DHUP.*



*Concernant la filière chanvre, un échange avec un représentant de la filière chanvre a permis d'identifier la principale difficulté : la caractérisation des produits.*

*La filière chanvre propose un ensemble de règles professionnelles allant des performances des produits à leur mise en œuvre. Actuellement, la caractérisation des produits n'est pas faite par le CSTB mais par des laboratoires partenaires volontaires. Or, pour être certifié, il est nécessaire que celle-ci soit contrôlée par un organisme accrédité par le COFRAC. La filière Construire en Chanvre a bien pris note de la remarque et les échanges doivent se poursuivre.*

*Pour rappel, une procédure spéciale a été mise en place en partenariat avec Promotelec et les Compailleurs pour la certification des constructions paille : <http://effinergie.org/site/Effinergie/CertificationPaille>*



## CEQUAMI

**Céquami souhaite développer leur marque NF Maison Rénovée.**

*Face à l'absence de démarrage de la certification en Rénovation, le Comité d'Application travaille sur une version allégée de la certification. Celle-ci pourra être attribuée à une opération et non plus uniquement au professionnel pour l'ensemble de ses réalisations*



*Cette démarche sera restreinte à quelques chantiers par an pour chaque professionnel mais permettra de proposer une certification plus simple et moins couteuse.*



**PROMOTELEC**



### **Promotelec finalise actuellement la révision du cahier des prescriptions techniques du label Performance.**

*Cette nouvelle version tient compte d'un certain nombre de remarques formulées par Effinergie afin de simplifier l'obtention de la certification et d'améliorer la lisibilité des exigences. Parmi celles-ci :*

- *Il serait possible de fournir des garanties de performance des matériaux utilisés obtenu auprès d'un laboratoire accrédité COFRAC ou signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation.*
- *La référence à la liste du BRGM pour le choix d'un foreur disparaîtrait.*
- *La référence à la liste de VMC Double Flux d'UNICLIMA disparaîtrait. Des exigences de performance minimale la remplaceraient.*
- *La référence à la liste Bleu Ciel d'EDF disparaîtrait. Par contre, les chauffe-eaux solaires individuels (CESI) devront être répertoriés sur la liste O Solaire, respecter la norme NF Electricité et bientôt la nouvelle norme NF CESI. Promotelec établira la liste des produits apportant la preuve de ce respect.*

*Ce nouveau cahier des prescriptions techniques devrait sortir d'ici la fin du premier trimestre.*



### **Promotelec engage la révision du cahier des prescriptions techniques du label Rénovation.**

*Des échanges ont déjà eu lieu et les principales pistes d'amélioration proposées par Effinergie sont :*

- ***L'ouverture de l'accompagnement** qui ne serait plus uniquement réservé aux Experts en Rénovation Energétique issu de la formation de I.Cert. Des discussions s'engagent notamment avec **l'OPQIBI** et **QUALIBAT**.*
- *la **suppression des niveaux de performance thermique par éléments**. Le cahier des prescriptions techniques actuel s'applique pour l'obtention de plusieurs labels dont le BBC-Effinergie. Les autres labels étant moins ambitieux (HPE et Etoiles), ces exigences de performance thermique minimales « éléments par éléments » permettent d'avoir l'assurance que chaque poste traité soit performant et donc « BBC-Effinergie compatible ». **La suppression de ces exigences ne concernerait que le label BBC-Effinergie Rénovation.***



### **Note à propos de la liste Bleu Ciel d'EdF**

*Historiquement, le rôle de Promotelec est le développement de la sécurité électrique dans les logements. Bien qu'ayant évolué depuis, Promotelec est toujours attaché à cette mission et reste très exigeant quant à la sécurité électrique des équipements.*

*Le CESI doit donc bénéficier :*

- *d'un Avis Technique ou de la marque Solar Keymark*
- *et de la norme NF électricité afin de garantir **la sécurité électrique**.*

*C'était l'objet de la liste Bleu Ciel d'EdF (voir le cahier des charges CESI : <http://www.o-solaire.fr/index.php?page=23>).*

En effet, le marquage CE concernant la sécurité électrique est suffisant pour obtenir un Avis Technique favorable ou la marque Solar Keymark, et il n'est pas exigé la conformité à la norme NF Electricité.

Pour rappel,

- la norme **NF Electricité** permet de garantir la conformité aux normes NF EN 60335-1 et NF EN 60 335-2-21 portant sur la sécurité électrique des appareils électrodomestiques
- le **marquage CE** est déclaratif et l'industriel est uniquement tenu de réaliser un « **Contrôle Interne de Fabrication** » (directive européenne n°2006/95/CE du 12 décembre 2006, dite "directive basse tension").



## CONCLUSION



**Au-delà de ces propositions, nous sommes ouverts et à l'écoute de toutes autres observations et propositions constructives visant à améliorer le processus de certification.**